

COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES

EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Agence Technique Départementale des Ardennes

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 16 novembre 2017

Date d'affichage : 22 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize Décembre à dix-huit heures trente, les assemblées générales extraordinaire et ordinaire, dûment convoquées, se sont réunies sous la présidence de Renaud AVERLY, président délégué.

Présents : Raymond ALLARD, Renaud AVERLY, Christian BELLOY, Gino BIGIARINI, Vincent BOURGIN, Arlette BRACONNIER, Philippe CLAUDE, Pierre CORNET, Guy DÉCLOUX, Pierre DELFORGE, Jean-Marie DEMONGIN, Jean-François DERRIERE, Sébastien DERVAUX, Frédéric GILLET, André GODIN, Jean-Baptiste GOMEZ, Francis HENRIET, Denis HENRY, Marie-Françoise HUBERT - KRANTZ, Patrick IWANCZUK, Gérard KRAUSS, Guy LECLERCQ, Jérôme LOPEZ, Jean-Hugues LOUIS, Hugues MAHIEU, Thierry MALJEAN, Jean-Jacques MIGNON, Jean-Louis MILARD, François MOREAU, Guy MORLET, Christian MOUGIN, Dominique NICOLAS-VIOT, Michel NORMAND, Michel PAQUET, Jean-Luc PÊTRE, Nicolas POIRET, Bernard PORTIER, Damien RENARD, Vincent THIERION, Daniel THOMAS, Sylvie TORDO, Roger VIARD, Odile VILLET, Marc WATHY

Représentés : Michel ADIN par Jean-François DERRIERE, Thierry ALEXANDRE par Frédéric GILLET, Brigitte ANCIAUX par Vincent THIERION, Danielle ANDREY par Gérard KRAUSS, Jean BARROIS par Patrick IWANCZUK, Jean-Claude BAUER par Raymond ALLARD, Noël BOURGEOIS par Michel NORMAND, Gérard CALVI par Sébastien DERVAUX, Roland CANIVENQ par Guy LECLERCQ, Robert COLSON par Philippe CLAUDE, André DROUARD par Dominique NICOLAS-VIOT, Véronique DURU par Vincent BOURGIN, Hervé GABET par Nicolas POIRET, Bernard GIRONDELOT par Jean-Marie DEMONGIN, Jean GODARD par Renaud AVERLY, Jean-Luc GUERIN par Damien RENARD, Jean-Pierre JARLOT par Christian MOUGIN, Maurice JEANNELLE par Guy MORLET, Laurence JEANNETTE par Jean-Hugues LOUIS, Else JOSEPH par Marc WATHY, Guy JOSEPH par Renaud AVERLY, Bruno JUILLET par Jean-Baptiste GOMEZ, Philippe LEBRETON par Pierre DELFORGE, Joëlle MAJCHRZAK par Jean-Jacques MIGNON, Alain MALHERBE par Pierre CORNET, Raoul MAS par Jérôme LOPEZ, Christian MIELCAREK par Christian BELLOY, Etienne MOREAUX par André GODIN, Josette PELTIER par Michel PAQUET, Robert PETITFRERE par Jean-Louis MILARD, Chantal PIEROT par Marie-Françoise HUBERT - KRANTZ, Dominique POLLET par Odile VILLET, Marie-Odile PONSART par Denis HENRY, Fabien PRIGNON par Roger VIARD, Elisabeth SATABIN par Daniel THOMAS, Jean-Michel SKOCZYPIEC par Jean-Luc PÊTRE, Bernard STRINGER par Bernard PORTIER, Grégory TRUONG par Gino BIGIARINI, Lionel VAIRY par Guy DÉCLOUX, Claude WALLENDORFF par Hugues MAHIEU, Philippe WARCET par Arlette BRACONNIER

Absents : Eric ANDRY, Régis BARRÉ, Isabelle BÉCHARD, Jean-Marc BERTONNIÈRE, Marc BERTRAND, Vincent BERTRAND, Jean-Marie BEURET, Catherine BOUILLON, Jacques BOUILLON, Yves BREDY, Régine BRUSA, Philippe CANOT, Patrice CHAMPION, Philippe CHAMPION, Jean-Christophe CHANOT, Monique CHARROIS, Jean-Yves CHEVANNE, Jean-Bernard CHOISIT, Gilbert CLARAT, Guy COLAS, Maryse COUCKE, Roger COURTOIS, Dominique DANNEAUX, Ghislain DEBAIFFE, Pierre DEMISSY, Pascal DETREZ, Alain DEVILLARD, Jean-Pol DEVRESSE, Yann DUGARD, Michel DULIN, Jérémy DUPUY, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Anne FRAIPONT, Vincent GAVART, Bertrand HAULIN, Eric HAULIN, André LACAILLE, Jean-Yves LAGNEAUX, Olivier LAMBERT, Bernard LENOBLE, Guy LEPAGE, Miguel LEROY, Miguel LEROY, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Claude MARTIN, Frédéric MATHIAS, Josiane MAUROY, François MEENS, Dominique MEURIE, Yves MOZET, Gérald NICOLAS, Pascal NICOLAS, Daniel NIZET, Denis OUDIN, Jean-Claude PHILIPPE, Frédéric PINGARD, Jean-Pol PINTEAUX, Marie-Pascale PONSIGNON, Jean-Michel PROVOT, William REBISZ, Jean-Marc ROUSSEAUX, Faustine RUFFIN, Michel SABATIER, Alain SEMBENI,

Anne SEMBENI, Francis SIGNORET, Benoît SONNET, Jean-Louis SWARTVAGHER, Jean-Paul TERRISSE, Anne-Marie TUOT, Bruno VALET, Martine VERNEL, Roger WATELET

Secrétaire : Madame Dominique NICOLAS-VIOT

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_18 - Assemblée générale extraordinaire - Modification des statuts

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
45	45+41	86	0	0	0

Les statuts tels qu'ils existent nécessitent d'être réajustés pour plus de fonctionnalité :

- Ouverture aux commune de + de 4000 habitants
- Suppression du régime spécial de facturation pour les EPCI
- Baisse du quorum à 1/3 des membres (soit 33 %), pour les assemblées générales extraordinaires.

1^{ER} Point : Le Président délégué explique à l'assemblée que pour favoriser le développement économique de l'agence, il conviendrait d'autoriser les Communes qui le souhaitent à adhérer à l'agence y compris celles qui disposent d'un service technique mais qui n'ont pas forcément les moyens humaines pour mettre en œuvre les projets. Le seuil des 4000 habitants sera supprimé des art 5 et art 6.

2^{ème} point : Les statuts ont été repris en 2016 pour permettre aux EPCI suivant leurs configurations et compétences d'adapter la tarification par la mise en place de grilles tarifaires. Compte tenu de la complexité de gestion et de l'équité entre les Collectivités, le Président délégué propose de supprimer la disposition inscrite dans l'art 19 des statuts.

3^{ème} point : Compte tenu des difficultés à rassembler le nombre suffisant d'élus, le Président délégué propose à l'Assemblée générale extraordinaire de revoir le quorum à la baisse en passant de 50 % à 33 %.

Monsieur WATHY souhaite savoir s'il n'y a pas de limites légales à la baisse du quorum. Après vérification juridique, il n'y a de textes réglementaires limitant le seuil des quorums.

Le Président propose de mettre au vote les dispositions ci-dessus.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la rectification des statuts.

Décisions du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017

Le Président délégué présente les décisions qui ont été prises au Conseil d'Administration du 13 octobre 2017.

Il s'agit de :

- Ouverture ligne de trésorerie (proposée au vote de l'Assemblée ci-dessous)
- Retrait des points relatifs à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur (délibérations n° 22 et 23 du 16 décembre 2016)
- Révision de la convention cadre avec le CD 08 – Avenant n° 3
- Protection sociale complémentaire au titre de la labellisation
- Plan de Communication 2018
- Ingénierie financière – comptabilité analytique et réévaluation des tarifs 2018

L'Assemblée entend lecture des différentes décisions.

2017_20 - Ligne de trésorerie / Choix de l'organisme financier

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
45	45+41	86	0	0	0

Le Président délégué présente la proposition du Conseil d'Administration d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € destinée à couvrir les éventuels besoins de financement de l'Agence dans le cas des décalages de perception des honoraires qui sont parfois reportés sur 3 ans.

Monsieur MAHIEU indique que pour les opérations conclues en 2017, près de 100 000 € d'honoraires seront reportés en 2018 mais pas forcément perçus.

Le Trésorier explique que 4 organismes financiers ont été consultés mais seulement deux ont répondu. Il s'agit de :

- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Agricole

La meilleure proposition provient du Crédit agricole. Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux Euribor 3 mois : -0,33% + 0,90 %
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant contracté

L'Assemblée approuve à l'unanimité l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord Est.

2017_21 - Tarifs des cotisations et honoraires 2018
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
45	45+41	81	1	4	0

La parole est donnée au trésorier de l'agence pour la présentation de la nouvelle tarification 2018.

Il explique à l'assemblée les travaux effectués par l'agence sur l'analyse des comptes et les résultats qui ont nécessité de revoir les tarifs de facturation.

La comptabilité analytique a été présentée en Conseil d'administration et a permis d'en déduire que les tarifs n'étaient pas adaptés aux dépenses engagées par l'agence dans la réalisation des dossiers (charges de personnel, frais de fonctionnement, véhicules...).

Il a été constaté que les petites opérations qui représentent près de 50 % de l'activité ne sont pas assez rémunérées et à contrario, les grosses opérations dégagent plus de bénéfice.

Par ailleurs, il est rappelé à l'assemblée que la loi MOP ne permet pas de proposer des missions de maîtrise d'œuvre.

Concernant les cotisations d'adhésions, le Président délégué propose les tarifs suivants :

- **Cotisations 2018** : 1 € pour les Communes de – 10 000 habitants
0,50 € pour celles de + de 10 000 habitants.

La parole est donnée à l'assemblée pour avis sur cette proposition. Le Maire de LA NEUVILLE A MAIRE propose une solution plus équitable et proportionnée aux nombres d'habitants en maintenant 1 € jusqu'à 10 000 habitants et 0,50 € par habitant supplémentaire.

Le Président propose cette solution au vote qui est approuvée à l'unanimité.

Pour les honoraires, les tarifs proposés sont les suivants :

- 750 € HT pour les opérations < 25 000 €
- 4 % du montant HT pour les opérations entre 25 000 et 50 000 €
- 3 % du montant HT pour les opérations > 50 000 €

La discussion est engagée sur cette proposition. Quelques élus de l'Assemblée jugent l'augmentation trop importante.

Le Maire de JONVAL prend la parole en invoquant les tous petits projets (< 5000 €) pour lesquels il trouve le montant de 750 € excessif.

Monsieur MAHIEU explique que compte tenu des résultats comptables (2015, 2016 et 2017) en baisse, l'agence doit trouver un moyen d'équilibrer ses comptes.

Monsieur VIARD rappelle que malgré le but premier de l'agence qui est de venir en aide aux Communes rurales, les comptes doivent restés équilibrés. Il rappelle que près de 50 % des opérations sont < à 25 000 €.

Madame NICOLAS VIOT propose d'expérimenter les tarifs sur le 1^{er} semestre 2018 et de refaire un point comptable au dernier semestre.

Après discussion, le Président délégué propose la solution suivante :

- 750 € HT pour les opérations < 25 000 €
- 3% du coût HT de l'opération > 25 000 €
-

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité moins 1 vote contre et 4 abstentions.

2017_22 - Indemnité de conseil allouée au payeur départemental

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
45	45+41	80	5	1	0

Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, régions et de leurs établissements publics, prévoient la possibilité pour les payeurs départementaux de fournir aux Collectivités territoriales et leurs établissements publics des prestations d'assistance et de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations portent sur :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire et de la trésorerie,

- La mise en œuvre des réglementations économique, budgétaire et financière.

Compte tenu de la moyenne du montant des sections de fonctionnement de 2015 et 2016, le montant de l'indemnité 2017 est fixé à **273.98 €**.

Le Président ouvre le débat et donne la parole au trésorier.

Le Trésorier remercie Monsieur le Payeur pour ces présences à toutes nos assemblées et son implication dans la gestion budgétaire de l'agence.

Le Maire de la Neuville à Maire prend la parole et remet en cause le versement de cette indemnité qui est complémentaire au salaire du Payeur jugé largement suffisant.

Madame Nicolas Viot intervient en précisant que les Payeurs engagent leur responsabilité pécuniaire en cas de problèmes et insiste sur le fait que les Payeurs méritent largement leurs salaires.

Après discussion, l'Assemblée approuve à l'unanimité moins 5 voix contre et 1 abstention.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Fait à CHARLEVILLE MEZIERES, le 13 décembre 2017

Le Président,

le 1er Vice-Président



Renaud AVERLY

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 05/01/2018 à 10:51:45
Référence : 98f5d313292f5cfad708d993bd41df6494bccd82